

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMMISSION DES ÉTUDES

PROCÈS-VERBAL de la trois cent quarante et unième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le jeudi 18 mai 2017 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

CONFIRMÉ LE 8 JUIN 2017

Procès-verbal de la trois cent quarante et unième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais tenue le jeudi 18 mai 2017 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
ADEN, Wasarma Abdourahman Étudiant		X
AVON, Emmanuelle Professeure – Département des sciences administratives		X
BAAZIZ, Nadia Professeure – Département informatique et ingénierie	X	
B. DE GROSBOIS, Sylvie Vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche	X	
CARON-ST-PIERRE, Dany Étudiant		X
DEMERS, Stéphanie Professeure – Département des sciences de l'éducation	X	
FOTSING, Salomon Chargé de cours - Département des sciences infirmières	X	
GUAY, Christiane Professeure- Département de travail social	X	
HARRISSON, Denis Recteur	X	
LA FRANCE-MOREAU, Valérie Étudiante	X	
LANDRY, Marc Doyen des études	X	
LANGEVIN, Daniel Chargé de cours	X	
LEVY, Charmain Doyenne de la recherche	X	
OLINGA MEBADA, Joël Eric Étudiant	X	
ROBITAILLE, Émilie Étudiante	X (visioconférence)	
ROBITAILLE, Martin Professeur – Département des sciences sociales	X	
TAWBE, Bilal Étudiant		X
TURCOTTE, Sandrine Professeure – Département des sciences de l'éducation	X (visioconférence)	

OBSERVATEURS :**PRÉSENT****ABSENT**

DUPONT, Yves
Vice-recteur à l'administration et aux ressources

X

JOBIN, Isabelle
Adjointe à la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche

X*

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL :

ROY, André J

X*

SECRÉTAIRE DE L'INSTANCE STATUTAIRE :

VILLENEUVE, Lucie.

X

ATTACHÉES D'ADMINISTRATION :

AUGER, Mireille

X*

TARDIF, Caroline

X

* Absence motivée

Le président de la commission des études et recteur, monsieur Denis Harrisson, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 9 h 05.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

2. Procès-verbaux :
 - 2.1. Trois cent trente-neuvième (16 mars 2017) réunion
 - 2.1.1. Adoption
 - 2.1.2. Affaires en découlant
 - 2.2. Trois cent quarantième (6 avril 2017) réunion (extraordinaire)
 - 2.2.1. Adoption
 - 2.2.2. Affaires en découlant
3. Calendrier universitaire pour l'année 2018-2019
4. Projet d'ajout du profil « Soins pédiatriques » au diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en sciences infirmières (3599) et à la maîtrise en sciences infirmières (3565) offerts conjointement avec les établissements du réseau de l'Université du Québec (UQ) « Infirmières praticiennes spécialisées en soins pédiatriques (IPS-SP) »
5. Projet d'ajout du profil « Santé mentale » au diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en sciences infirmières (3599) et à la maîtrise en sciences infirmières (3565) offerts conjointement avec les établissements du réseau de l'Université du Québec (UQ) « Infirmières praticiennes spécialisées en santé mentale (IPS-SM) »
6. Admissions au DESS en sciences infirmières au profil soins de première ligne (3299-SPL-SPL), au profil santé mentale (2261-IPS-SM) et au profil soins pédiatriques (XXXX-IPS-SP)
7. Nomination d'un membre au comité de discipline
8. Nomination d'un membre au comité de la recherche et de la création
9. Nomination d'un membre au comité de la culture d'excellence en enseignement
10. Période d'information et questions
11. Dépôt de documents
 - 11.1 *Assistance et soutien aux stages en milieu de travail en génie informatique et en génie électrique aux trimestres d'hiver et d'été 2017*
 - 11.2 Calendrier des instances statutaires 2017-2018
12. Prochaine réunion (le 8 juin 2017)
13. Clôture de la séance

2.- Procès-verbaux :

2.1 Trois cent trente-neuvième (16 mars 2017) réunion

2.1.1 Adoption

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la trois cent trente-neuvième (16 mars 2017) réunion, et ce, sans modification.

2.1.2 Affaires en découlant

Le recteur informe les membres de la commission des études qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la trois cent trente-neuvième réunion, les suites régulières ont été données. La vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche indique qu'elle fera le suivi des points suivants lors de la prochaine séance de la commission, soit :

- **Point 8** (p. CE-5) : concernant la validation d'un sigle de cours;
- **Point 13** (p. CE-8) : concernant la modification à apporter à la résolution du conseil de module du travail social;
- **Point 21** (p. CE-11) : concernant la possibilité de faire l'élection des directeurs de département et de module et des responsables de programme par voie électronique.

Un membre demande si des actions ont été entreprises pour avoir les ressources nécessaires pour encadrer les étudiants inscrits à un programme avec stage. La vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche mentionne qu'une ressource est maintenant disponible pour encadrer les étudiants des programmes en génie. De plus, elle précise qu'un budget est prévu pour la prochaine année budgétaire pour procéder à l'embauche d'une ressource surnuméraire. Cette ressource agira en soutien aux agentes de stages pour le placement des étudiants en stage coop et non-coop.

2.2 Trois cent quarantième (6 avril 2017) réunion (extraordinaire)

2.2.1 Adoption

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la trois cent quarantième (6 avril 2017) réunion (extraordinaire), et ce, sans modification.

2.2.2 Affaires en découlant

Le recteur informe les membres de la commission des études qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la trois cent quarantième réunion (extraordinaire), les suites régulières ont été données.

3.- Calendrier universitaire pour l'année 2018-2019

Depuis 1998, l'Université a retenu le principe de fixer les calendriers universitaires deux ans à l'avance afin d'intégrer les principales dates aux publications servant à la promotion.

Le projet présenté à la commission des études a été construit en respectant le règlement général de l'Université du Québec ainsi que les régimes des études de l'UQO. Les trimestres s'étendent sur 15 semaines et les jours fériés ne font pas l'objet de reprise.

Tous les trimestres incluent une semaine d'études.

Suite à la demande des responsables de programmes, nous avons devancé au 1^{er} février 2018 la date de fermeture des admissions en ligne pour le trimestre d'automne 2018, pour les programmes de deuxième cycle. La date de fermeture des admissions en ligne pour le trimestre d'hiver 2019, pour les programmes de troisième cycle, a également été devancée au 15 octobre 2018.

Pour les candidats ayant un statut autre que celui de Canadien ou de résident permanent, la date de fermeture des admissions en ligne et par formulaire papier a été prolongée de deux semaines, passant du 15 avril au 30 avril 2018, pour le trimestre d'automne 2018, et du 15 septembre au 30 septembre, pour le trimestre d'hiver 2019. Comme les décisions relatives à l'admission peuvent désormais être consultées par voie électronique, cette prolongation favorisera le recrutement de candidats étrangers.

En ce qui a trait à la semaine d'études au trimestre d'hiver 2019, l'UQO veille à ce que la semaine d'études coïncide avec celle où les activités des commissions scolaires de l'Outaouais et des Laurentides sont suspendues aux niveaux primaire et secondaire.

Par contre, si les commissions scolaires des deux régions utilisaient des dates différentes, on suggère alors de consulter à nouveau la commission des études.

La vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche informe les membres qu'une modification a été apportée au calendrier universitaire 2016-2017. Cette modification prolonge de deux jours la session d'été 2017, en raison de l'annulation des cours pendant les deux jours de fermeture de l'UQO, les 8 et 9 mai 2017, à cause des inondations.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 341-CE-2647 concernant le calendrier universitaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2018-2019; laquelle est jointe en appendice.

4.- **Projet d'ajout du profil « Soins pédiatriques » au diplôme d'études spécialisées (DESS) en sciences infirmières (3599) et à la maîtrise en sciences infirmières (3565) offerts conjointement avec les établissements du réseau de l'Université du Québec (UQ) « Infirmières praticiennes spécialisées en soins pédiatriques (IPS-SP) »**

Les programmes DESS et de maîtrise en sciences infirmières de l'Université du Québec sont respectivement offerts en réseau (UQAC, UQAR, UQO, UQTR) depuis les années 2000 et 2001.

En 2011, le profil « infirmière praticienne spécialisée en soins de première ligne (IPS-SPL) » a été ajouté au DESS et à la maîtrise en sciences infirmières (UQTR, UQO, UQAT, UQAC). Ce dernier programme est composé d'un DESS en sciences infirmières avec le profil IPS-SPL (30 crédits) et d'une maîtrise en sciences infirmières avec le profil IPS-SPL (45 crédits). Au total, le profil IPS-SPL totalise 75 crédits. Ce programme mène au titre d'infirmière praticienne spécialisée en soins de première ligne.

Le 18 juin 2015, les travaux de l'Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec (OIIQ) et du comité des médecins du Québec (CMQ) ont mené à un consensus sur les nouvelles spécialités d'infirmières praticiennes et, entre autres, celle d'infirmière praticienne spécialisée en pédiatrie (IPS-PED). À la suite de cette annonce, les responsables de la maîtrise en sciences infirmières et des infirmières praticiennes spécialisées en soins de première ligne (IPS-SPL), les professeurs du réseau de l'UQ ainsi que les responsables du dossier de pédiatrie des facultés de médecine respectives se sont rencontrés à plusieurs reprises afin d'élaborer le programme IPS-PED. L'objectif de cette concertation était d'élaborer des cours communs et d'optimiser les ressources de chacune des constituantes (UQAC, UQAR, UQAT, UQO et UQTR).

Le présent projet d'ajout émerge de ces discussions et vise à présenter le programme IPS-SP qui consiste essentiellement à ajouter un nouveau profil, celui de « Soins pédiatriques » au DESS en sciences infirmières (3599) et à la maîtrise en sciences infirmières (3565) offerts conjointement avec les établissements du réseau de l'Université du Québec (UQ) « Infirmières praticiennes spécialisées en soins pédiatriques (IPS-SP) ». Ce programme totalisant 75 crédits mènera au titre d'infirmière praticienne spécialisée en soins pédiatriques (IPS-SP).

La sous-commission des études du 25 avril 2017 a donné un avis favorable à ce projet. Le projet est ainsi présenté avec les modifications apportées suite aux commentaires et ajustements demandés par les sous-commissaires.

Ce projet d'ajout s'inscrit en marge de la Planification stratégique 2016-2020.

La commission des études est invitée à se prononcer sur ce projet.

Suite aux discussions, le doyen des études répond aux questionnements des membres. Plus précisément concernant les sujets suivants :

- La durée de vie à long terme de l'ajout des profils « Soins pédiatriques » et « Santé mentale » au diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en sciences infirmières (3599) et à la maîtrise en sciences infirmières (3565);
- Les conditions d'admissions;
- Les prévisions en termes de nombre d'admissions prévu à ces programmes;
- La disponibilité des ressources professorales;
- L'offre de cours et le cheminement des étudiants.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 341-CE-2648 concernant le projet d'ajout du profil « Soins pédiatriques » au diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en sciences infirmières (3599) et à la maîtrise en sciences infirmières (3565) offerts conjointement avec les établissements du réseau de l'Université du Québec (UQ) « Infirmières praticiennes spécialisées en soins pédiatriques (IPS-SP) »; laquelle est jointe en appendice.

5.- Projet d'ajout du profil « Santé mentale » au diplôme d'études spécialisées (DESS) en sciences infirmières (3599) et à la maîtrise en sciences infirmières (3565) offerts conjointement avec les établissements du réseau de l'Université du Québec (UQ) « Infirmières praticiennes spécialisées en santé mentale (IPS-SM) »

Les programmes de DESS et de maîtrise en sciences infirmières de l'UQ sont respectivement offerts en réseau (UQAC, UQAR, UQO, UQTR) depuis les années 2000 et 2001.

En 2011, le profil « infirmière praticienne spécialisée en soins de première ligne (IPS-SPL) » a été ajouté au DESS et à la maîtrise en sciences infirmières (UQTR, UQO, UQAT, UQAC). Ce programme est composé d'un DESS en sciences infirmières avec le profil IPS-SPL (30 crédits) et d'une maîtrise en sciences infirmières avec le profil IPS-SPL (45 crédits). Au total, le profil IPS-SPL totalise 75 crédits. Ce programme mène au titre d'infirmière praticienne spécialisée en soins de première ligne.

À l'instar du point précédent, les travaux de l'Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec (OIIQ) et du comité des médecins du Québec (CMQ) ont mené, en 2015, à un consensus sur les nouvelles spécialités d'infirmières praticiennes et, entre autres, celle d'infirmière praticienne spécialisée en santé mentale (IPS-SM). À la suite de cette annonce, les responsables de la maîtrise en sciences infirmières et des infirmières praticiennes spécialisées en soins de première ligne (IPS-SPL), les professeurs du réseau de l'UQ, ainsi que les responsables du dossier de santé mentale des facultés de médecine respectives se sont rencontrés à plusieurs reprises afin d'élaborer le programme IPS-SM. L'objectif de cette concertation était d'élaborer des cours communs et d'optimiser les ressources de chacune des constituantes (UQAC, UQAR, UQAT, UQO et UQTR).

Le présent projet d'ajout émerge de ces discussions et vise à présenter le programme IPS-SM qui consiste essentiellement à ajouter un nouveau profil, celui de « Santé mentale » au DESS en sciences infirmières (3599) et à la maîtrise en sciences infirmières (3565) offerts conjointement avec les établissements précités du réseau de l'UQ « Infirmières praticiennes spécialisées en santé mentale (IPS-SM) ». Ce programme totalisant 75 crédits mènera au titre d'infirmière praticienne spécialisée en santé mentale (IPS-SM).

La sous-commission des études du 25 avril 2017 a donné un avis favorable à ce projet. Le projet est ainsi présenté avec les modifications apportées suite aux commentaires et ajustements demandés par les sous-commissaires.

Ce projet d'ajout s'inscrit en marge de la Planification stratégique 2016-2020.

La commission des études est invitée à se prononcer sur ce projet.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 341-CE-2649 concernant le projet d'ajout du profil « Santé mentale » au diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en sciences infirmières (3599) et à la maîtrise en sciences infirmières (3565) offerts conjointement avec les établissements du réseau de l'Université du Québec (UQ) « Infirmières praticiennes spécialisées en santé mentale (IPS-SM) »; laquelle est jointe en appendice.

6.- **Admissions au DESS en sciences infirmières au profil soins de première ligne (3299-SPL-SPL), au profil santé mentale (2261-IPS-SM) et au profil soins pédiatriques (XXXX-IPS-SP)**

L'UQO est l'une des universités à offrir la formation d'infirmières praticiennes en soins spécialisés de première ligne, et sous peu, en santé mentale ainsi qu'en soins pédiatriques. Pour répondre aux exigences établies conjointement par le Collège des médecins du Québec et de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, ces formations sont composées en première partie d'un programme de DESS en sciences infirmières – soins de première ligne (3299) ou santé mentale (2261) ou soins pédiatriques (XXXX) – et de la maîtrise en sciences infirmières – soins de première ligne (3259) ou santé mentale (2261) ou soins pédiatriques (XXXX).

À sa 391^e réunion tenue le lundi 13 juin 2016, le conseil d'administration approuvait la hausse du contingentement des admissions du DESS en sciences infirmières – soins de première ligne (3299) pour un total de 19 étudiants par année, tout campus confondus (résolution 391-CA-5991).

Depuis, le ministre de la Santé et des Services sociaux a annoncé souhaiter que sur une période de 10 ans, 2 000 infirmières praticiennes (IPS) soient rendues disponibles d'ici 2024-2025 pour le réseau de santé, afin que ces professionnelles puissent contribuer à l'amélioration de l'accessibilité aux soins et services. Au 31 mars 2016, la population pouvait compter sur 382 IPS (34 en cardiologie, 16 en néphrologie, 20 en néonatalogie et 312 en soins de première ligne). Un premier contingent d'IPS avait été planifié en 2010, soit 500 IPS en soins de première ligne pour l'année 2017-2018.

Pour atteindre l'objectif de 2 000 IPS, de multiples défis devront être relevés et nécessitent la mobilisation des universités québécoises. À cet effet, le Département des sciences infirmières en partenariat avec le Décanat des études ont déposé un plan d'action au MSSS s'engageant dans l'admission de 50 IPS réparties parmi les différents profils (soins de première ligne, santé mentale et soins pédiatriques).

À cet effet, le comité de programme de deuxième cycle en sciences infirmières a émis la recommandation (extrait 40) de hausser le contingentement des admissions au DESS en sciences infirmières, pour tous les profils. L'objectif est donc de hausser le contingentement des admissions pour un total de 50 étudiants par année, indépendamment des campus (Gatineau/Saint-Jérôme) et indépendamment des profils.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 341-CE-2650 concernant les admissions au DESS en sciences infirmières au profil soins de première ligne (3299-SPL-SPL), au profil santé mentale (2261-IPS-SM) et au profil soins pédiatriques (XXXX-IPS-SP); laquelle est jointe en appendice.

7.- **Nomination d'un membre au comité de discipline**

Le comité de discipline est chargé d'étudier tous les actes de plagiat, de fraude ou de falsification de documents.

Outre le doyen des études, Marc Landry, qui le préside, le comité de discipline est composé des membres suivants :

- une personne désignée par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ayant un statut de cadre;
 - Liette Faubert – membre d'office

- le secrétaire général ou son représentant;
 - Lucie Villeneuve – membre d’office
- deux professeurs;
 - Geneviève Piché (11.10.2013 – 10.10.2017)
 - Tarcisio Barroso Da Graça (02.06.2016 – 01.06.2018)
- deux personnes chargées de cours;
 - André Régimbald (02.06.2016 – 01.06.2018)
 - Frédérique Wion (02.06.2016 – 01.06.2018)
- deux étudiants;
 - Matthew Lalonde (29.01.2016 – 28.01.2018)
 - Stéphane Forget (07.10.2016 – 06.10.2018)

Le mandat des membres est d’une durée de deux ans et est renouvelable.

Le 15 mars 2017, et lors de rappels le 30 mars et le 5 avril 2017, le secrétaire général a procédé à un appel de candidatures auprès des professeurs afin de désigner un professeur au comité de discipline, et ce, afin de renouveler ou de remplacer la professeure Geneviève Piché dont le mandat prendra fin le 30 septembre 2017.

Suite à l’appel, le secrétaire général a reçu trois (3) candidatures.

La commission des études, conformément à ses pouvoirs de nomination des membres du comité de discipline (article 105.9 du *Règlement général*), sur recommandation du doyen des études agissant d’office, est donc invitée à nommer un membre au comité de discipline pour un mandat de deux (2) ans.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l’unanimité d’adopter la résolution 341-CE-2651 concernant la nomination d’un membre au comité de discipline; laquelle est jointe en appendice.

8.- Nomination d’un membre au comité de la recherche et de la création

Le comité de la recherche et de la création assiste la commission des études dans l’exercice de ses responsabilités à l’égard de la *Politique de la recherche et de la création*. Il exerce également le rôle de comité consultatif auprès de la commission sur toute question relative au développement et à la bonne marche de la recherche et de la création à l’Université. Dans le cadre de la gestion du fonds institutionnel de développement de la recherche et de la création, le comité assiste le Décanat de la recherche dans l’étude des demandes de financement. Ce comité est par ailleurs responsable de la nomination d’un professeur au comité de promotion de la recherche et de la création.

C’est la *Politique de la recherche et de la création* qui comporte les dispositions relatives au mandat, à la composition et au mode de nomination des membres du comité de la recherche et de la création. Il est composé de six professeurs dont les postes sont identifiés comme suit : un poste en sciences de la gestion, un poste en sciences de l’éducation, un poste en sciences naturelles et génie, un poste en sciences humaines, un poste en art et lettres et un poste complémentaire (tous les secteurs).

Le comité de la recherche et de la création, présidé par la doyenne de la recherche, est composé de huit (8) professeurs :

- Christian Messier, secteur des sciences naturelles et génie (01.10.2015 – 30.09.2018)
- Tarcisio Barroso Da Graça, secteur des sciences de la gestion (01.10.2015 – 30.09.2018)
- Nathalie Casemajor-Loustau, secteur des sciences humaines (01.10.2016 – 30.09.2018)
- Martine Peters, secteur des sciences de l’éducation (01.10.2015 – 30.09.2018)
- Hélène Forget, secteur complémentaire (01.10.2016 – 30.09.2018)

- Mélanie Boucher, secteur des arts et des lettres (01.04.2016 – 30.09.2018)
- Annie Aimé, secteur des sciences infirmières ou de psychologie (01.04.2016 – 30.09.2018)
- Paul R. Carr, secteur complémentaire (01.04.2016 – 30.09.2018)

Les mandats des membres sont d'une durée de deux ans.

Le 15 mars 2017, et lors de rappels le 30 mars et le 5 avril 2017, le secrétaire général a procédé à un appel de candidatures auprès des professeurs afin de désigner un professeur au comité de la recherche et de la création, et ce, afin de remplacer la professeure Mélanie Boucher qui perdra qualité le 1^{er} juillet 2017.

Suite à l'appel, le secrétaire général a reçu deux (2) candidatures, dont une qui n'est pas éligible.

La commission des études, conformément à ses pouvoirs de nomination des membres du comité de la recherche et de la création (article 105.9 du *Règlement général*), sur recommandation de la doyenne de la recherche agissant d'office, est donc invitée à nommer un membre au comité de la recherche et de la création pour un mandat de deux (2) ans.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 341-CE-2652 concernant la nomination d'un membre au comité de la recherche et de la création; laquelle est jointe en appendice.

9.- Nomination d'un membre au comité de la culture d'excellence en enseignement

Faisant suite à la création d'un comité institutionnel pour promouvoir une culture d'excellence en enseignement par la commission des études, le 5 février 2015, il est prévu, parmi les personnes devant y siéger, qu'au moins deux étudiants soient nommés à ce comité.

Le 11 avril 2017, le secrétaire général faisait parvenir à l'Association générale des étudiants (AGE-UQO) un courriel qui mentionnait les postes vacants au comité de la culture d'excellence en enseignement et les invitait à nous faire parvenir le nom des représentants étudiants.

L'AGE-UQO a désigné un étudiant afin de pourvoir un siège vacant au comité de la culture d'excellence en enseignement. L'étudiant désigné est monsieur Louis-Philippe Sauvé éligible à y siéger tel qu'il appert de la vérification effectuée au Secrétariat général.

La commission des études, sur recommandation du doyen des études et du doyen de la gestion académique agissant d'office, est donc invitée à nommer un membre au comité de la culture d'excellence en enseignement pour un mandat débutant le 19 mai 2017 et se terminant le 30 avril 2019.

Après délibérations sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 341-CE-2653 concernant la nomination d'un membre au comité de la culture d'excellence en enseignement; laquelle est jointe en appendice.

10.- Période d'information et questions

Congrès de l'ACFAS

La vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche mentionne que des membres de l'UQO ont participé à la 85^e édition de l'ACFAS tenue à l'Université McGill du 8 au 12 mai dernier.

Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation

La vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche mentionne que le site Web *Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation* est accessible depuis vendredi dernier et invite les gens à en prendre connaissance.

Observatoire du développement de l'Outaouais (ODO)

Le recteur annonce que l'observatoire sera créé. Il mentionne que la Ville de Gatineau a finalement résolu de libérer les fonds pour la création de l'Observatoire et que le début des travaux est prévu pour le mois de septembre 2017.

Assemblée générale de l'Agence universitaire de la francophonie

Le recteur mentionne qu'il a assisté à l'assemblée générale de l'Agence universitaire de la francophonie regroupant 111 pays. Il explique que le principal enjeu de cette rencontre fut la qualité de l'enseignement, et plus particulièrement l'importance de faciliter les échanges internationaux et de s'assurer de l'équivalence des programmes d'études entre les différents pays. Des préoccupations quant au maintien de l'apprentissage de la langue française ont également été soulevées compte tenu de la présence accrue de l'anglais comme langue d'enseignement.

11.- Dépôt de documents

11.1 Assistance et soutien aux stages en milieu de travail en génie informatique et en génie électrique aux trimestres d'hiver et d'été 2017

11.2 Calendrier des instances statutaires 2017-2018

12.- Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 8 juin 2017.

13.- Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 9 h 45

Original signé par :

Le président d'assemblée, Denis Harrisson
La secrétaire de l'instance statuaire, Lucie Villeneuve